



Rapport d'activités



– Organisation et fonctionnement

Le territoire.....	3
Les compétences.....	4

– Bilan des actions menées en 2017

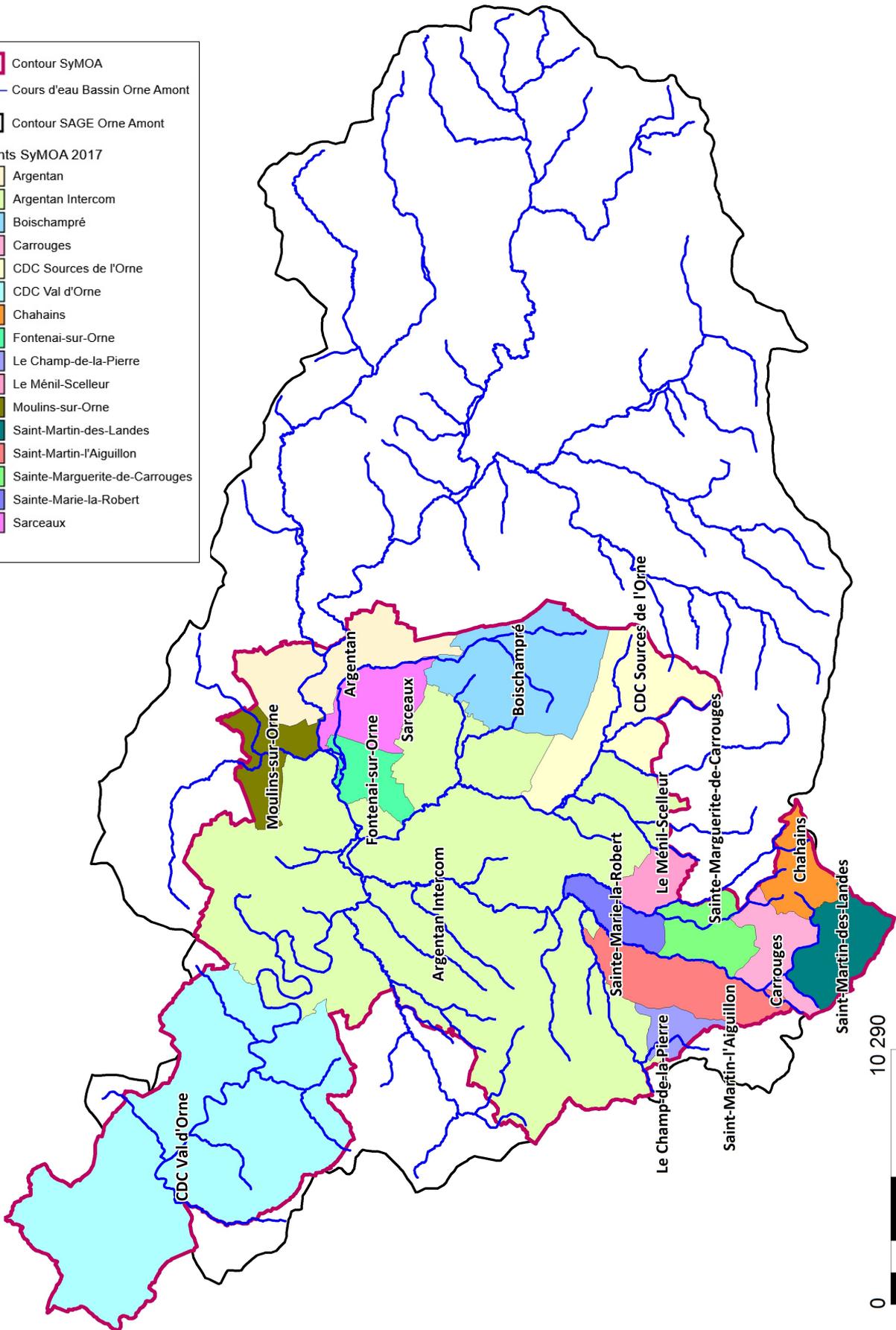
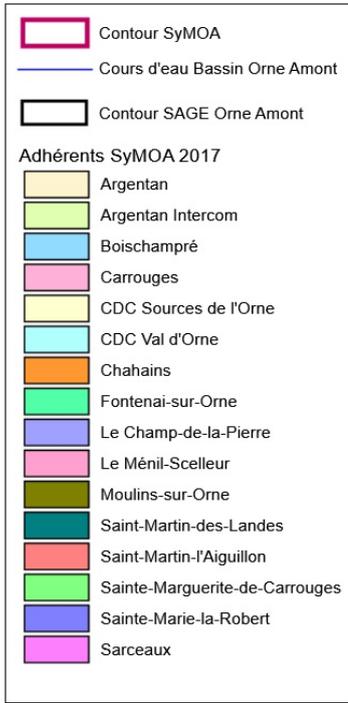
Restauration de la ripisylve.....	5
Lutte contre le piétinement.....	6
Entretien de la ripisylve.....	7
GEMAPI.....	8
Lutte contre les espèces invasives.....	9
Communication.....	10

- Bilan administratif et financier

Le conseil syndical.....	11
Cellule d'animation.....	11
Bilan financier.....	12

– Prévisions 2018

Programmation travaux
Réalisation travaux
Communication
Gouvernance



Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA), créé en 2012 par le regroupement de plusieurs syndicats, se substitue aux collectivités compétentes et aux riverains des cours d'eau pour restaurer et entretenir les cours d'eau d'une partie du bassin versant de l'Orne et ses affluents, notamment dans le but d'atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Etendu sur 32 communes, au 1er janvier 2017, le territoire du SyMOA compte environ 400 km de cours d'eau pour une population d'environ 27 000 habitants.

Adhérents

Les adhérents sont des communes et des communautés de communes :

- Argentan, Fontenai sur Orne, Moulins sur Orne, Sarceaux, Carrouges, Chahains, Le Champ de la Pierre, Le Ménil-Scelleur, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Martin- des-Landes, Saint-Martin-L'Aiguillon, Boischampré,
- Argentan Intercom (pour le territoire des communes d'Ecouché les Vallées, Avoine, Boucé, Fleuré, Goulet, Joué-du-Plain, Montgaroult, Sentilly, Sevrai, Tanques, Saint Brice sous Rânes, Rânes, Vieux-pont)
- Cdc du Val d'Orne (pour le territoire des communes de Putanges le Lac, Giel-Courteilles, Ménil-Hermei, Ménil-Gondoin)
- Cdc des sources de l'Orne (Pour le territoire des communes de Francheville et la Bellière)

Compétences

Le syndicat exerce ses compétences uniquement dans le cadre de missions d'Intérêt Général et définies par le code de l'Environnement (notamment article L211-7 code de l'environnement).

Ses compétences en 2017 sont les suivantes :

- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau,
- L'aménagement, la restauration et l'entretien des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines, y compris la lutte contre les espèces invasives,
- La protection et la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau,
- La mise en place, l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques,
- L'animation, la communication, la concertation dans le domaine de la gestion, de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Le territoire et les missions du syndicat seront amenés à évoluer dans les prochaines années lié à la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et aux réorganisations territoriales.

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

Les interventions sont sélectives et concernent la ripisylve vieillissante et les encombres problématiques.

Elles sont de type :

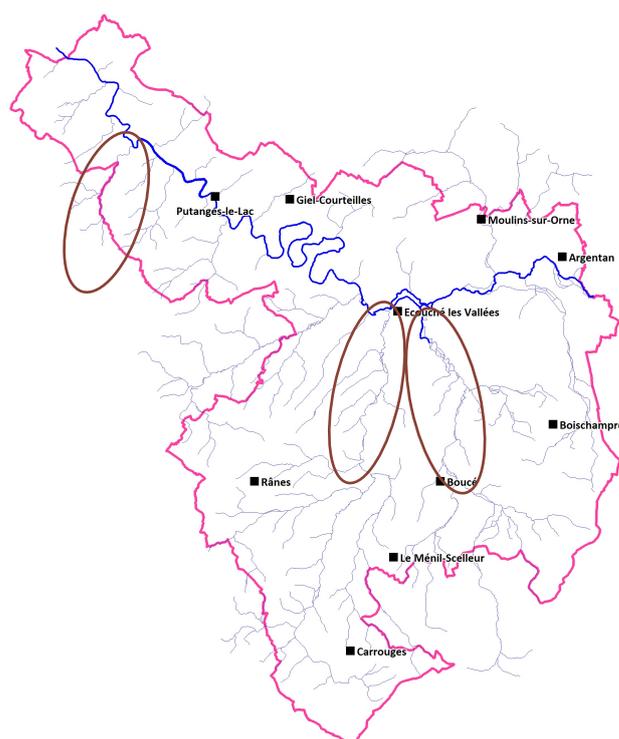
- Abattage de certains arbres morts, fortement penchés ou malades, inadaptés (peuplier, résineux),
- Enlèvements des embâcles et des arbres en travers obstruant l'écoulement de l'eau, créant une érosion...
- Elagage de certains arbres afin de rééquilibrer leur port,
- Débroussaillage sélectif, uniquement lorsque cela empiète sur le lit ou gêne l'exécution des travaux.



Secteurs concernés :

- La Cance de l'aval du bourg de Boucé à la confluence avec l'Orne (communes d'Avoine, Tanques, Loucé, Fontenai-sur-Orne et Ecouché)
- L'Udon de la commune de Vieux-Pont à la confluence avec l'Orne (communes de Vieux-Pont, Joué du Plain, Sevrai et Ecouché)
- La Fontaine aux Hérons sur les communes de Ménil Gondouin, Ste Croix sur Orne et St Aubert sur Orne

Les travaux sur l'intégralité du linéaire de ces trois cours d'eau sont terminés.



Coût total = 70 250 € TTC
Financement : 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie, 10 % Région Normandie
Linéaire de berges restauré : 57 km

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion.

Pour lutter contre le piétinement des berges et du lit mineur du cours d'eau par le bétail, différents travaux sont réalisés :

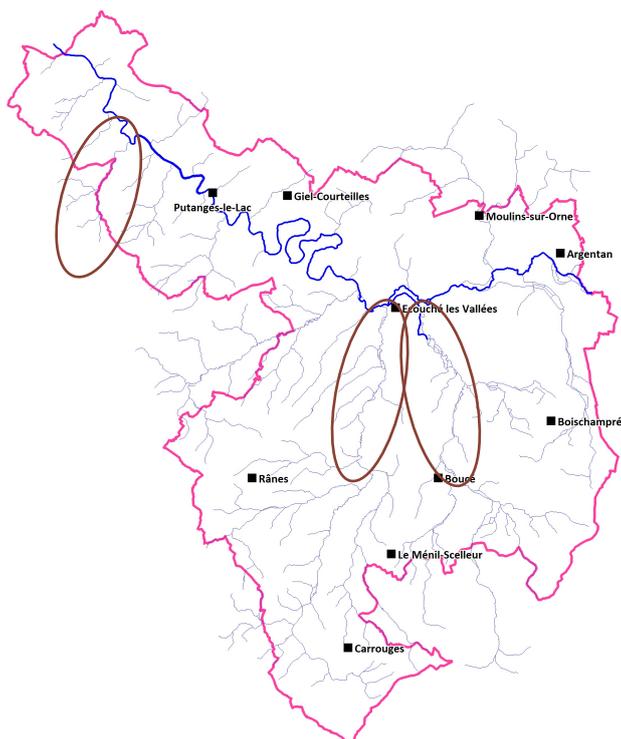
- Pose de clôtures (électriques ou barbelés),
- Aménagement de points d'abreuvement (descentes aménagées, pompes à nez ou bacs d'abreuvement),
- Aménagement de points de franchissement pour le bétail et/ou les engins (passages à gué aménagés ou passerelles).



Secteurs concernés :

- La Cance de l'aval du bourg de Boucé à la confluence avec l'Orne (communes d'Avoine, Tanques, Loucé, Fontenai-sur-Orne et Ecouché)
- L'Udon de la commune de Vieux-Pont à la confluence avec l'Orne (communes de Vieux-Pont, Joué du Plain, Sevrai et Ecouché)
- La Fontaine aux Hérons sur les communes de Ménil Gondouin, Ste Croix sur Orne et St Aubert sur Orne

Les travaux sur l'intégralité du linéaire de ces trois cours d'eau sont terminés.



Coût total = 64 900 € TTC
Financement : 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie, 10 % Région Normandie
7 km de clôtures, 17 abreuvoirs, 10 passages à gué, 2 passerelles

Un programme de restauration a eu lieu sur le cours principal de l'Orne entre 2009 et 2014. A la suite de ce programme, une phase d'entretien est réalisée, uniquement sur les encombres problématiques de l'Orne.

Objectifs :

- Améliorer les conditions d'écoulement du cours d'eau tout en préservant la diversité des milieux,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

Seuls les encombres naturels (composés de troncs et de branchages) qui s'avèrent perturbants pour le milieu et/ou les usages sont extraits du lit mineur du cours d'eau.

Seuls sont retirés ceux répondant aux critères suivants :

- L'encombre est total ; il va d'une berge à l'autre
- L'érosion des berges induite est incompatible avec l'utilisation du terrain,
- Un colmatage et un dépôt de sédiments trop important est visible à l'amont,
- L'encombre menace un ouvrage d'art,
- La migration des poissons est perturbée,
- L'encombre présente une menace pour la sécurité publique.



Les travaux ont été réalisés à l'automne, en période d'étiage et lorsque les parcelles étaient facilement accessibles avec des engins.

Les encombres retirés étant importants en volume et taille, la plupart du temps une pelle mécanique a été nécessaire pour les sortir de l'eau depuis la berge.



Coût total = 4 800 € TTC
Financement : 40 % Agence de l'Eau Seine
Normandie
11 encombres traités

La mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations entraînera des modifications dans l'organisation des compétences sur les cours d'eau.

Une réflexion a été engagée à l'échelle du SAGE Orne Amont pour préparer ces changements et mutualiser les moyens techniques et financiers.

Objectifs :

- Informer les élus sur les changements à venir
- Anticiper les changements
- Mutualiser les moyens

Contexte :

Le territoire actuel du SyMOA n'englobe pas tout le bassin versant de l'Orne mais présente des exceptions pour certaines communes, qui à l'époque n'avaient pas souhaité/pu adhérer au syndicat. De plus le Syndicat n'exerce actuellement pas l'intégralité de la compétence GEMAPI qui deviendra obligatoire pour les EPCI-FP au 1er janvier 2018.



Un début de réflexion avait été mené en 2016 en partenariat avec le SAGE Orne-Amont sur l'intérêt de mutualiser le grand cycle de l'eau à l'échelle du sous-bassin Orne Amont. La réflexion n'avait pas abouti à des actions concrètes, mais l'échéance de la mise en œuvre de la GEMAPI approchant, plusieurs hypothèses d'évolution du SyMOA ont été formulées et proposées aux différentes collectivités du bassin.

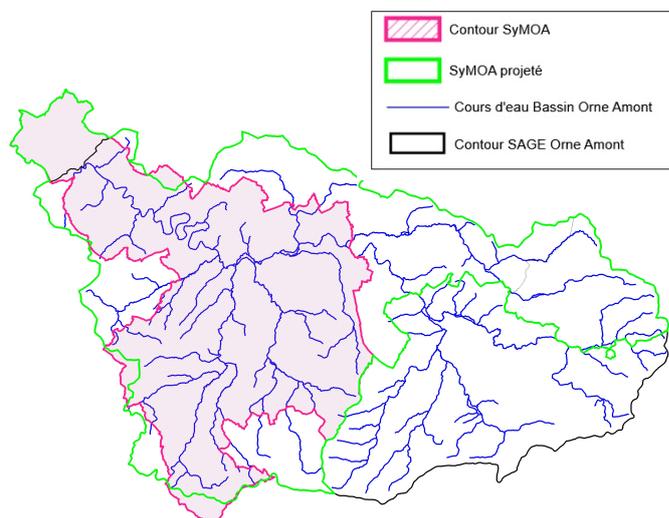
Déroulement :

Des réunions ont été organisées avec les communautés de communes adhérentes au SyMOA pour lesquelles le territoire de compétence est amené à évoluer avec la mise en œuvre de la GEMAPI.

- 15 septembre et 2 octobre : présentation des enjeux de la GEMAPI et du SyMOA auprès d'Argentan Intercom
- 21 septembre : présentation des enjeux de la GEMAPI à la Cdc du Bocage Carrougien et Pays Fertois
- 4 octobre : Discussion sur la GEMAPI en Conseil Syndical du SyMOA
- 12 octobre : Présentation à la CDC du Val d'Orne

Les fusions de communautés de communes ayant mobilisé beaucoup de temps aux élus, leur disponibilité jusqu'en milieu d'année était faible. La discussion a avancé plutôt en fin d'année. La plupart des collectivités sont favorables à une adhésion pour l'intégralité de leur territoire au SyMOA pour la GEMA. La compétence PI est encore en discussion.

Un projet concret aboutira en 2018.



Espèces invasives

Le contexte :

De nombreuses espèces invasives sont présentes sur le bassin Orne Amont, certaines plus problématiques que d'autres, notamment en termes de santé publique. Le SyMOA a souhaité s'investir dans la lutte contre le développement de ces espèces mais manque de temps et de financement pour mener à bien cette mission.

Depuis 3 ans le SyMOA est partenaire du conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives. En 2015, une brigade préventive dédiée aux espèces invasives a été mise en place par le conservatoire.

Un stagiaire de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne avait réalisé un premier inventaire des espèces invasives sur le bassin de l'Orne amont, ce qui avait permis de mettre en évidence la présence de Berce du Caucase sur plusieurs secteurs gérés par le SyMOA.

La berce du Caucase est principalement présente (et connue) le long du ruisseau des Landelles (bassin de la Cance). On retrouve des stations sur environ 2,5 km de cours d'eau, principalement des pieds épars mais également quelques stations plutôt en amont du ruisseau.

Le SyMOA a sollicité la brigade espèces invasives qui est intervenue début juin et fin août 2017.



Secteur concerné :

Ruisseau des Landelles sur les communes de Boucé, St Sauveur de Carrouges, Le Champ de la Pierre, Rânes.

Coûts :

Le Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie a pris en charge le coût des interventions, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Europe (FEADER).



*Linéaire total traité pour le
bassin de l'Orne
= 4 920 mètres.*

Le SyMOA a été très satisfait du partenariat avec la brigade et de son efficacité sur le terrain. Nous souhaitons que l'opération soit reconduite en 2018.

Site internet : www.symoa.net

Le site internet permet de suivre les actualités du syndicat et de ses partenaires.

Sont à disposition du grand public et des élus :

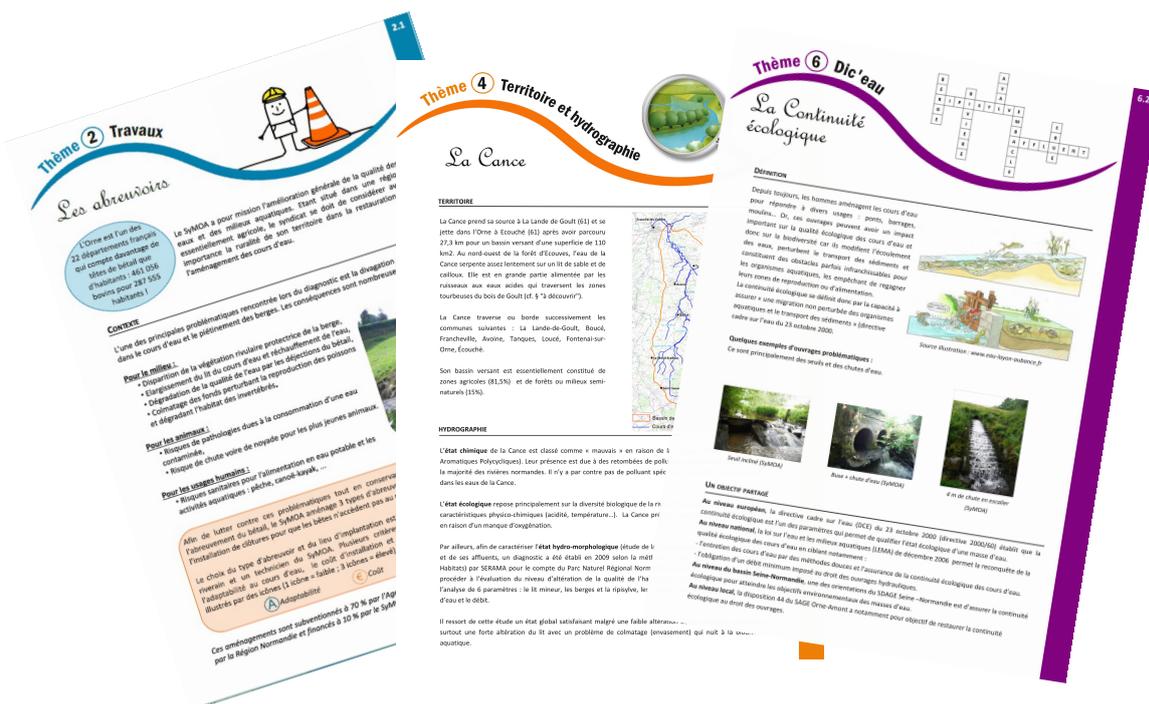
- Des informations sur le fonctionnement du syndicat
- Des informations sur la programmation des travaux
- Des documents à télécharger, tels que les comptes-rendus des conseils syndicaux, les rapports d'activités et des documents techniques.



Classeur à destination des élus

Depuis 2015, un classeur a été réalisé et distribué aux délégués du SyMOA. A but pédagogique, il est divisé en 3 parties :

- Informations générales et pratiques sur le SyMOA : missions principales, contacts, carte du territoire, élus...
- Documents divers distribués lors des réunions, et entre autres les comptes-rendus.
- Fiches d'information sur des thèmes précis et variés. 3 nouvelles fiches ont été présentées en conseil syndical en 2017 et insérées dans le classeur : la continuité écologique, les abreuvoirs, et la Cance.



Le Conseil syndical

Le Conseil Syndical est composé de délégués représentant chaque commune et communauté de communes adhérentes au SyMOA. Désignés en fonction de tranches de population, les délégués sont au nombre de 30.

Les conseillers syndicaux se sont réunis 4 fois en 2017 : 8 février, 1er mars, 28 juin, et 4 octobre.

Le taux de participation moyen des délégués lors des conseils syndicaux a été de 65 %. Le quorum a été atteint pour chaque réunion.



La cellule d'animation

Le Syndicat emploie 3 agents, dont 2 techniciens et une secrétaire.

- Technicienne de rivière et coordinatrice du syndicat : Amélie Rak
- Technicien de rivière : Pierre Loridon
- Gestion administrative et comptable (7h / semaine) : Pascale Lefrançois

La mise en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un tableau de bord de suivi des missions des techniciens de rivière a permis de faire le bilan de la répartition des différentes missions sur l'année 2017.

Au cours de l'année, le temps passé sur chaque type de mission se répartit de la sorte (les deux postes de techniciens confondus) :

- Elaboration/suivi/mise à jour du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 11 %
- Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 56 %
- Missions spécifiques diverses (suivi espèces invasives, indicateurs qualité...) = 10 %
- Actions de sensibilisation des usagers à l'environnement = 1,6 %
- Gestion courante au sein de la structure = 17 %
- Jours de formation = 3,5 %

Le détail des missions est joint en annexe 1.

Formations suivies en 2017 :

- La restauration hydromorphologique des cours d'eau / 2 jours, juin 2017 (Pierre)
- Formation continue obligatoire des assistants de prévention / 2 jours, mai 2017 (Amélie)
- Sauveteur secouriste du travail / 2 jours, septembre 2017 (Amélie)

Stagiaires :

Le SyMOA a accueilli un stagiaire en 2017 :

- Maxence Deslandes, élève en seconde « Nature »

Durée : 2 semaines

Mission : stage découverte

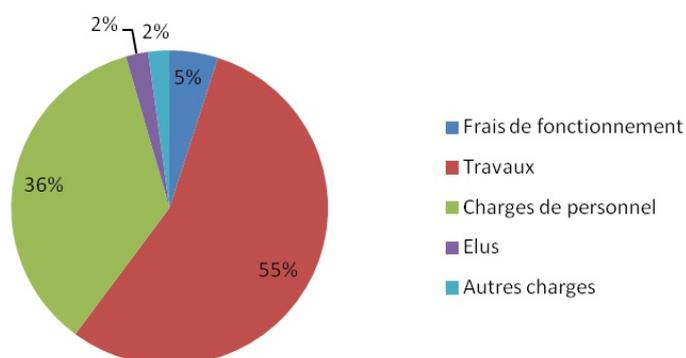
Dépenses et recettes 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	250 533,70	243,10
Recettes	134 169,25	5 446,00
Résultat 2017	-116 364,45	5 202,90
Résultat 2016 reporté	42 849,41	24 495,90
Résultat de clôture	-73 515,04	29 698,80

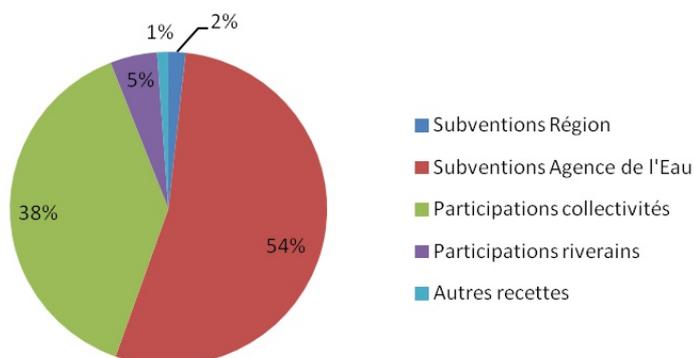
Le résultat négatif de 2017 en fonctionnement s'explique notamment par des subventions de la région et de l'Europe (FEADER) qui n'ont pas été versées depuis 2015.

Le résultat de clôture de l'année 2017 fait apparaître un résultat de clôture négatif en section de fonctionnement et positif en section d'investissement.

Répartition des dépenses 2017



Répartition des recettes 2017



Prévisions 2018

Programmation travaux

Continuité écologique :

Un programme chiffré sera établi afin de restaurer la continuité écologique sur les affluents classés prioritaires.

Réalisation travaux

Programme de restauration Orne et affluents – Année 3

La troisième tranche de restauration sur les affluents se terminera en juillet 2018.

Programme de restauration Orne et affluents – Année 4

La quatrième année du programme de restauration débutera en septembre 2018 par les travaux de restauration de la ripisylve, puis les aménagements d'abreuvoirs, de clôtures et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Programme entretien Orne

Il s'agira d'intervenir sur les encombres problématiques ou dangereux vis-à-vis des activités et ouvrages sur l'Orne.

Communication

Site internet www.Symoa.net

Les informations relatives aux travaux en cours et à venir seront mises régulièrement en ligne.

Classeur pédagogique à destination des élus

Le classeur mis en place en 2015 à destination des délégués du SYMOA continuera à être alimenté par diverses fiches tout au long de l'année, et présentées en conseil syndical ainsi que publiées sur le site internet du SyMOA.

Gouvernance

Concrétisation des évolutions dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI »

La structuration du nouveau territoire du SyMOA et la structuration des compétences liées à la GEMAPI devra aboutir en 2018.

Annexe 2 : Coûts des travaux par cours d'eau

Cance

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Type de travaux	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration légère	ml	3,24	5 109	16553,16
Restauration moyenne	ml	4,56	2 622	11956,32
Restauration lourde	ml	5,40	1 472	7948,8
Débroussaillage	ml	0,60	278	166,80
Encombre lourd	U	120	4	480
				TOTAL 37 105,08 €

LUTTE CONTRE LE PIETINEMENT

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Clôture 2 rangs de ronces	ml	5,49	421	2 311,29
Clôture 3 rangs de ronces	ml	6,43	278	1 787,54
Clôture électrique 1,8 mm	ml	2,81	131	368,11
Clôture électrique 2,5 mm	ml	3,39	5 646	19 139,94
Pompe de prairie	U	596,09	2	1 192,18
Descente aménagée	U	970,1	3	2 910,3
Bac abreuvement PLASTIQUE 600 L.	U	292,2	5	1 461
Canalisation PEHD	ml	1,17	465	544,05
Tranchée	ml	4,09	412	1 685,08
Passage à gué classique	U	1870,08	2	3 740,16
Passage à gué simplifié	U	1601,26	6	9 607,56
				TOTAL 44 747,21

Udon

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Type de travaux	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration légère	ml	1,95	930	1 813,50
Restauration moyenne	ml	2,63	152	399,76
Restauration lourde	ml	3,75	52	195
				TOTAL 2 408,26

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Type de travaux	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration légère	ml	3,24	4398	14 249,52
Restauration moyenne	ml	4,56	1375	7645
Restauration lourde	ml	5,40	651	3 515,4
Encombre lourd	Unité	120	1	120
				TOTAL 25 529,92

LUTTE CONTRE LE PIETINEMENT

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Clôture 3 rangs de ronces	ml	6,43	264	1 697,52
Descente aménagée	U	970,1	3	2 910,3
Passage à gué simplifié	U	1 601,26	1	1 601,26
				TOTAL 6 209,08

Annexe 2 : Coûts des travaux par cours d'eau

Fontaine aux Hérons

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Type de travaux	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration légère	ml	3,24	1066	3453,84
Restauration moyenne	ml	4,56	912	4158,72
				TOTAL 7 612,56

LUTTE CONTRE LE PIETINEMENT

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Clôture 2 rangs de ronces	ml	5,49	536	2942,64
Clôture 3 rangs de ronces	ml	6,43	30	192,9
Clôture électrique 1,8 mm	ml	2,81	137	384,97
Descente aménagée	U	970,1	2	1940,2
Bac abreuvement PLASTIQUE 600 L.	U	292,2	2	584,4
Canalisation PEHD	ml	1,17	400	468
Tranchée	ml	4,09	400	1636
Passage à gué classique	U	1870,08	1	1870,08
Passerelle bétail	U	1928,52	2	3857,04
				TOTAL 13 876,23